

La voiture partagée

L'autopartage

- Véhicules en libre-service [Citiz, Autolib...]
- Location entre particuliers



Le covoiturage

Le covoiturage se définit comme l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée **à titre non onéreux, excepté le partage des frais**, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.

Le covoiturage programmé

« Je sais à l'avance avec qui je vais voyager »

J'ai « organisé » mon trajet à l'avance, et je suis « engagé » vis-à-vis de mon covoitureur.

[Avec réservation, y compris en dernière minute]

Le covoiturage spontané

« Je ne sais pas avec qui je vais voyager »

Passager, je me rends au bord de la route, Conducteur, je choisis au dernier moment si je m'arrête.

[Sans réservation]

Informel

Voisin, collègue, famille...

Via un opérateur de mise en relation

Anticipé

Application mobile et site internet



Dynamique

Au dernier moment via une application mobile



Informel

Autostop classique

Via un service de mise en relation

Avec panneau lumineux

Sans panneau lumineux

